

# Le vote dès 16 ans divise les partis

**ÉLECTIONS** Se rendre aux urnes à cet âge est possible dans plusieurs Etats européens

- Proposée par le MR, l'idée d'une pré-majorité électorale figure au programme d'Ecolo depuis 10 ans.
- Si cette extension du droit de vote entrainait en vigueur, elle favoriserait les « partis de la périphérie ».

Le droit de vote dès 16 ans pourrait-il devenir réalité ? A partir de 15 ans, les jeunes sont autorisés à travailler comme étudiant ; 16 ans, c'est aussi l'âge de la majorité sexuelle. Alors l'idée d'une « pré-majorité électorale » fait son chemin. Willy Borsus, chef de

groupe de l'opposition MR au parlement wallon, est favorable au droit de vote à 16 ans, d'abord pour les élections locales (lire *Le Soir* de jeudi). Il y voit « une manière de revitaliser la démocratie et de rendre la politique plus en phase avec son temps ». Certains partis appuient l'idée, d'autres

sont plus réservés (lire ci-dessous).

Cette idée n'est pas nouvelle et a déjà conquis plusieurs pays. Depuis 2007, en Autriche, tout Autrichien âgé de 16 ans peut voter pour tous les scrutins. L'Allemagne l'a déjà permis dans plusieurs länder.

Mais la Belgique est un cas à part qu'il convient de distinguer du cadre européen. « L'obligation de vote, en Belgique, donne une autre tonalité au débat. L'abaissement de l'âge légal de vote en Europe poursuit un autre

objectif : comment amener davantage de jeunes à voter ? », explique Pascal Delwit, politologue à l'ULB. En effet, le taux

**« Mais à cet âge-là, on est peu en contact avec le débat politique et social. »**

PASCAL DELWIT, POLITOLOGUE.

de participation a tendance à fortement diminuer chez nos voisins européens, surtout celui des jeunes électeurs. « 40 à 45 % des 18-24 ans ne votent pas. C'est même la catégorie d'électeurs qui

s'exprime le moins », ajoute le politologue.

En Belgique, l'enjeu est de donner au jeune dès 16 ans un rôle d'acteur dans le processus de désignation des responsables politiques et des exécutifs.

« Mais à cet âge-là, on est peu en contact avec le débat politique et social. Pour certains jeunes, cela peut concourir à une prise d'intérêt. Pour d'autres, cela peut mener à des interrogations. C'est quoi, la politique, pour les jeunes de 16 ans ? », interroge Pascal Delwit.

L'autre enjeu (plus pragmatique) est de savoir à qui ces voix profiteraient. « Difficile à dire... Classiquement, les 18-24 ans émettent un vote moins centré sur les partis principaux, davantage sur les partis en périphérie. »

Aux élections de 2009, Ecolo a obtenu les meilleurs résultats auprès de la tranche d'âge 18-24 ans. Mais ces résultats sont tributaires d'autres paramètres : le contexte social, le niveau d'études... ■

MARIE BERCKVENS (st.)



## SANS AVIS

Pour le Parti socialiste, le droit de vote à 18 ans a du sens puisque c'est l'âge de la majorité civile et pénale. Au PS, on préfère se référer à l'avis d'organismes qui représentent les jeunes, comme le Conseil de la jeunesse. Et « à notre connaissance, le Conseil de la jeunesse n'a jamais émis une telle revendication ».



## CONTRE

Pour le CDH, « il s'agit d'une vraie fausse bonne idée. Abaisser le droit de vote dès 16 ans reviendrait à séparer la responsabilité politique de la responsabilité pénale et civile ».

Par contre, le CDH est favorable à toutes mesures visant à renforcer la formation politique et citoyenne des jeunes : les démocrates humanistes ont par exemple voté le décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté à l'école et soutiennent « toute forme de participation des jeunes à la vie collective au travers des conseils consultatifs de jeunes dans les communes, etc. ». Le CDH rappelle aussi son soutien à « la constitution d'un Parlement des jeunes ».



## POUR

Cette proposition était déjà présente dans leur programme il y a dix ans. « Permettre aux jeunes de voter dès 16 ans est déjà un progrès mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi aider les jeunes à comprendre les enjeux et créer les possibilités d'éveiller leur conscience politique. » La plupart sont déjà sensibles aux enjeux politiques, se réjouissent les verts. « Le droit de vote fait partie de manière plus large de l'éducation à la citoyenneté. Au côté du droit de vote à partir de 16 ans, un vrai travail de citoyenneté reste à fournir à travers l'école ou des activités extérieures. »



## POUR

Cette proposition fait partie de leur programme électoral. Ils y sont favorables pour toutes les élections. « Cela permet d'élargir le débat politique et de motiver les jeunes dès l'adolescence à la vie publique. Les jeunes doivent être conscientisés plus tôt aux enjeux politiques. » Le FDF y voit d'autres avantages. « Via un effet d'entraînement, d'autres jeunes s'intéressent à la gestion publique et aux débats d'idées. Dès l'adolescence, ils ont les moyens avec la communication moderne d'être au courant des enjeux démocratiques. Leur participation dans ce débat les rend responsables comme futurs citoyens. »